



FIN N° 2023 - 07 - 002

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 20/12/2023

Le Conseil d'administration du CCAS du CENTRE D ACTION SOCIALE ET COMMUNALE régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 20 décembre 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

RPT02-DM1-MARPA

Présents :

Madame LUGUET Pascale **Présidente**

Madame MANDEIX Catherine **Vice-Présidente**

Madame FRECHET Christine **Déléguée**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie **Membres élus**

Monsieur BRU Philippe, Monsieur BACHOWSKI Jean Claude, Monsieur FAINZANG Bernard

Membres désignés

Absents excusés :

Madame GONZALO Anne (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine)

Monsieur BEAUMONT Stéphane (absent excusé), Madame BASSI DONNEFORT

Florence (absente excusée), Monsieur NADAU Régis (absent excusé), Madame

BENFAKIR Dalhila (absente excusée), Madame COPPOLA Hélène (absente excusée),

Madame IZQUIERDO Nathalie (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	010
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	01

FIN N° 2023 - 07 - 002

Rapporteur : Monsieur Philippe BRU

I - Exposés des motifs

Madame la Présidente informe le conseil d'administration qu'il y a lieu d'ajuster le budget primitif 2023 de la MARPA afin de prendre en compte des dépenses nouvelles, en fonctionnement.

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre.

Madame la Présidente soumet à l'approbation du conseil d'administration, la décision modificative n° 1, ci-dessous détaillée :

DÉPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT		MONTANT
012	CHARGES DE PERSONNEL	
64111	Rémunération principale	-2 500
641188	Autres rémunérations	-1 500
64511	Cotisations URSSAF	-4 520
016	DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	
673	Titres annulés	8 520
042	OPÉRATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
6811	Amortissements immobilisations corporelles	750
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		750.00

RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT		MONTANT
019	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCADRÉS	
7817	Reprise sur provisions Dépréciation comptes de tiers	750
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		750.00

DÉPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT		MONTANT
49	DÉPRÉCIATIONS POUR COMPTES DE TIERS	
491	Dépréciation pour compte de tiers	750
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		750.00

RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT		MONTANT
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
28181	Amortissements Installations générales	100
28188	Amortissements Autres immobilisations	650
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		750.00

II - Considérants et références juridiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu la délibération n°2023-02-004, adoptant le budget primitif de la MARPA pour 2023,

Le Conseil d'administration, oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

FIN N° 2023 - 07 - 002
Rapporteur : **Monsieur Philippe BRU**

ABSTENTION(S) :

ACCEPTER : la Décision Modificative N° 1, telle que détaillée ci-dessus.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Madame Aline TRUILHE

Mme Pascale Luguët